



Suite à l'absence de quorum le 02 mars 2020

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exécution des Art. L 2121-10, L 2121-11, L 2121-12, L 2122-8 et L 2122-14
du Code Général des Collectivités Territoriales

Mardi 10 mars 2020 à 20 heures 30
Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR :

PV du 19/11/2019 et du 10/12/2019 soumis à l'approbation

Délibérations :

- 1) Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles de Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne
- 2) Création de deux emplois non permanents à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité
- 3) Approbation de la convention de répartition du personnel conclue entre la Communauté de Communes et les communes d'Esbly, Montry, St Germain sur Morin, Quincy-Voisins, St Fiacre, Boutigny et Villemareuil
- 4) Vente parcelle C 889
- 5) Approbation de la mise en conformité des statuts de Val d'Europe Agglomération
- 6) Approbation de la convention de mise à disposition et transfert de la compétence ASSAINISSEMENT
- 7) Intention de création d'un Espace Naturel Sensible (ENS) le long du Grand Morin
- 8) Débat d'Orientation Budgétaire du budget Ville

Fait à Montry, le 03 mars 2020

Le Maire,

Françoise SCHMIT

